

12<sup>e</sup> régiment d'Infanterie de Marine et par le détachement d'Artillerie stationnés en Nouvelle-Calédonie, sera désormais effectuée par tiers en utilisant le voyage régulier annuel de l'avisotransport.

Les demandes normales de remplacement de personnel de la station locale de Tahiti devront arriver à Paris en temps voulu pour qu'il puisse y être satisfait, s'il y a lieu, à l'aide du paquebot des Messageries maritimes correspondant annuellement à Nouméa avec l'*Aube*.

Au surplus, en ce qui concerne le personnel officier de la Marine dirigé de France sur Tahiti, il conviendra de se conformer, d'une manière générale, aux indications de la circulaire du 23 décembre 1895 du Ministre des Colonies, qui est reproduite ci-après : elle contient en effet des dispositions qui me paraissent devoir être appliquées avec avantage pour nos officiers.

### **Envois de matériel.**

Les demandes de rechanges pour la station locale de Tahiti seront établies chaque année, en juillet, pour la période de douze mois devant commencer au mois de juillet de l'année suivante.

Ce matériel, comme celui qu'il y aurait éventuellement lieu d'envoyer à Tahiti pour des bâtiments de la Division du Pacifique, devra être expédié de préférence par les navires de la maison Tandonnet qui se rendent directement de Bordeaux à Papeete si des occasions de l'espèce se présentent en temps utile (il faut compter de 130 à 150 jours de traversée). A défaut, on l'acheminera sur Nouméa, de façon qu'il y soit rendu, comme dernier délai, à l'arrivée du paquebot des Messageries maritimes correspondant annuellement avec l'*Aube*.

On recourra, dans ce but, soit aux Messageries maritimes, soit à la Compagnie nantaise de navigation à vapeur. Le Département de la Marine s'est fait réserver, en effet, dans le contrat conclu entre l'Administration des Colonies et cette dernière compagnie, la faculté de profiter de ses navires.

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES.**

Le premier voyage du nouveau service régulier sera effectué en 1897 seulement par l'*Aube*, qui se trouvera à Nouméa avant le 6 mai de ladite année.

Il sera, par suite, fait droit à la demande de rechanges pour le 1<sup>er</sup> semestre 1897 présentée par la station locale des Iles de la